

LA GENDARMERIE DU MORBIHAN VOUS INFORME

Comment vous protéger contre le vol à la fausse qualité ?

- > Si une personne inconnue se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez le viseur optique voire l'entrebâilleur.
- ➤ Si vous avez des doutes, <u>ne la laissez pas entrer</u>. Si vous effectuez un contre-appel, utilisez les numéros de téléphone que vous avez en votre possession (figurant généralement sur les avis d'échéance et les factures) et non pas ceux donnés par la personne qui se présente ou vous appelle.
- Soyez vigilant lorsque des employés du gaz, de l'électricité, de la poste, des policiers ou des gendarmes se présentent chez vous. Même si la personne est en uniforme, demandez lui une carte professionnelle ou un justificatif d'intervention.
- > Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de solliciter la présence d'un voisin. Accompagnez cette personne dans tous ces déplacements à l'intérieur de votre domicile.
- > Ne laissez pas pénétrer des démarcheurs à plusieurs, ils peuvent facilement détourner votre attention.
- ➤ Ne divulguez en aucun cas où vous cachez vos bijoux, argent ou tout autre objet de valeur.
- ➤ Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours. Ne payez rien en espèce (service ou objet).
- Face à une situation anormale, faites appel à la gendarmerie en composant le : 17.